

DECRET N° 83-306 du 1er Septembre 1983

Portant nomination des membres béninois
au Conseil d'Administration de la Société
été des Pesticides du Bénin (SPB)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et la Loi N° 83-001 du 3 février 1983 qui l'a complétée ;
- VU le décret N° 82-441 du 30 décembre 1982 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU la Loi N° 82-008 du 30 décembre 1982 régissant les rapports entre l'Etat, les Offices, les Sociétés d'Etat, les Sociétés d'Economie Mixte et celles dans lesquelles l'Etat a une prise de participation et fixant leurs modalités de gestion ;
- VU le décret N° 83-122 du 11 avril 1983 portant approbation des Statuts de la Société des Pesticides du Bénin ;

Sur proposition du Ministre de l'Industrie, des Mines et de l'Energie,

Le Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 24 Août 1983,

DECRETE :

Article 1er. - Sont nommées membres du Conseil d'Administration de la Société des Pesticides du Bénin (SPB) les personnes dont les noms suivent :

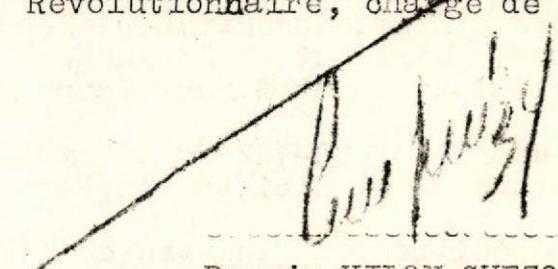
- Camarades :
- Valère HOUBTO : Représentant du Ministre de l'Industrie, des Mines et de l'Energie,
 - Thomas LAHAMI : Représentant du Ministre des Finances,
 - Sévérin HOUNDEKON : Représentant du Ministre des Travaux Publics, de la Construction et de l'Habitat,
 - Issa TOURE MOUSSA : Représentant du Ministre de Travail et des Affaires Sociales,
 - Robert VINYOR TETevi : Représentant du Ministre du Plan, de la Statistique et de l'Analyse Economique,

- Berthe ACLINOUE : Représentant du Ministre du Commerce,
- Pascal ADANDOZAN : Représentant du Ministre des Fermes d'Etat, de l'Elevage et de la Pêche,
- Hubert GNOMHOUE : Représentant du Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

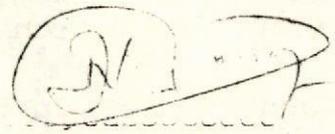
Fait à Cotonou, le 1er Septembre 1983

Pour le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National, le Président du Comité
Permanent de l'Assemblée Nationale
Révolutionnaire, chargé de l'intérim,



Romain VILON-GUEZO

Pour le Ministre de l'Industrie,
des Mines et de l'Energie, le
Ministre de la Justice Populaire,
chargé de l'intérim,



Francois DOSSOU

Ampliations : PR 8 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR 4 PPC 2 CPC 6 MIMÉ 4 Autres
Ministères 21 SGG 4 SPD 2 DB - DCF - DI DSDV - DTCP 10 CCIB 2 DPE -
DLC - INSAE 6 IGE et ses Sections 4 DCCT-ONEPI- Gde Chanc 3 BN-
UNB FASJEP 6 BCP 2 Membres du Conseil d'Administration de la SPD 8
SPD 8 JORPB 1.-